

**PARC EOLIEN DES GENEVRIERS NORD 1**  
**Tour de l'Europe 183 – 3 BD de l'Europe**  
**68100 MULHOUSE**

**Madame la Préfète du Loiret**  
Préfecture du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45000 ORLEANS

Nîmes, le 16 décembre 2021

**Objet : Parc éolien des Genévriers Nord 1**  
**Demande de dérogation concernant le plan d'ensemble au 1/200<sup>ème</sup>**

Madame la Préfète,

La Demande d'Autorisation Environnementale concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement doit comporter, selon la législation en vigueur, un plan d'ensemble à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation, ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

Si nous partageons l'importance et l'objectif de ce plan quant à l'appréciation de l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, l'échelle de ce plan ne permet pas une telle appréciation notamment à la vue de l'étendue de cette installation.

Ainsi, comme le permet l'article D181-15-2 9° du Code l'Environnement, la société du Parc éolien des Genévriers Nord 1 souhaiterait bénéficier, d'une dérogation afin de fournir des plans au 1/3000<sup>ème</sup> en lieu et place du 1/200<sup>ème</sup>.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire Madame la Préfète, à l'assurance de ma haute considération.

**Pour Parc éolien des Genévriers Nord 1**  
Fabrice Gourat  
Président d'Intervent



